

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

COMPTE RENDU de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le 18 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 11 janvier 2022

<i>Nombre de Conseillers :</i>	<i>En exercice :</i>	<i>10</i>
	<i>Présents :</i>	<i>09</i>
	<i>Votants :</i>	<i>09</i>

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, Mme Christine FRETAY, M. Gérard COUASNON, Mme Virginie HATTE, Mme Maryse GIBault, Mme Vanessa DESPAS

Absente : Mme Sandrine CHEMIN.

Mme Maryse GIBault est nommée secrétaire de séance.

➤ **001/2022 - Droit de préemption – vente parcelle cadastrée AO 1072 « 7 rue de l'Auberge »**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier de Maître Pauline JOSSELIN, Notaire à Fougères, concernant la vente du bien immobilier situé sur la parcelle cadastrée AO 1072 au « 7 rue de l'auberge » d'une superficie de 5a 98 Ca.
- propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption pour cette vente.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- valident cette proposition de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour cette vente.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

➤ **002/2022 - Contrat de maintenance réseau éclairage public.**

Monsieur le Maire

- rappelle qu'un contrat de maintenance du réseau d'éclairage public a été signé en 2018 avec la Société STURNO d'AVRANCHES est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.
- donne lecture du nouveau contrat proposé par la STURNO, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2025

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- acceptent de renouveler le contrat de maintenance du réseau d'éclairage public avec la Société STURNO d'AVRANCHES pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce contrat.

➤ **003/2022 - Mise à disposition du garage situé « 15 place des dames »**

Monsieur le Maire

- expose que M Christophe BERNARD domicilié au « 1 place des dames » recherche actuellement un local pour stocker du matériel personnel.
- propose de mettre à disposition de M CHRISTOPHE Bernard, par convention, le garage situé au « 15 place des dames » pour un montant de 40,00 € mensuel payable en début de semestre.

